

IV/ Les articles de journaux

ATD Quart-Monde interpelle les candidats

L'association revendique une « loi d'orientation »

pour lutter contre l'exclusion

LE MOUVEMENT ATD Quart-Monde appelle les candidats à l'élection présidentielle à faire passer « une loi d'orientation » pour étaler les actions de lutte contre l'exclusion. L'association a adressé à ce sujet une lettre ouverte aux candidats, le président du mouvement, Gilles de Gaulle-Antoine, leur demande de se prononcer sur trois questions : « La destruction de la misère est-elle pour vous une priorité nationale pour les dix ans à venir ? Êtes-vous prêt à engager votre pays dans cette voie, en prenant comme première priorité des victimes de cette violation des droits de l'homme qu'est l'extrême pauvreté ? Êtes-vous prêt à jeter les bases d'un véritable programme d'orientation soit présenté devant le Parlement ? »

ger le pays dans la bonne direction ». « La lutte contre l'exclusion doit être aujourd'hui au cœur du débat électoral, ceci suppose bien sûr une politique de l'emploi, une stimulation de la croissance, une réforme de la protection sociale, mais on ne peut se contenter d'ajouter à ces politiques quelques mesures en direction des exclus : il faut repenser ces politiques à partir d'eux », écrit-elle.

De leur côté, les Restos du Cœur qui ont achevé, mardi 21 mars, leur campagne d'hiver, ont annoncé que le nombre de repas chauds distribués aux sans-abri avait augmenté de 40 % par rapport à l'an dernier.

L'association créée par Coluche a distribué 50 millions de repas à 500 000 personnes pendant l'hiver 1994-1995 (contre 36 millions en 1993-1994) dans 1 500 centres et antennes, grâce à l'aide de 125 000 bénévoles. Les Restos du cœur soulignent l'augmentation des jeunes et des femmes seules avec enfants parmi leurs bénéficiaires. Leurs interventions vont s'étendre à l'aide aux démarches administratives, à l'accès au logement et au travail.

DÉBAT ÉLECTORAL
« Il faut que les candidats nous proposent des programmes concrets, qu'ils nous expliquent comment ils comptent lutter contre l'exclusion », dit Gilles de Gaulle-Antoine. « Ils doivent nous proposer des actions précises, des mesures concrètes, des engagements précis. Ils doivent nous expliquer comment ils comptent lutter contre l'exclusion, comment ils comptent protéger les exclus, comment ils comptent améliorer leur situation. Ils doivent nous proposer des actions précises, des mesures concrètes, des engagements précis. Ils doivent nous expliquer comment ils comptent lutter contre l'exclusion, comment ils comptent protéger les exclus, comment ils comptent améliorer leur situation. »

Le Monde, 22 février 1997

20 / LE MONDE / SAMEDI 22 FÉVRIER 1997 STRATÉGIES ASSOCIATIVES

Des associations choisissent des actions spectaculaires pour alerter l'opinion

Act-Up, le DAL, ACI et quelques autres ont adopté les opérations « coup de poing »

OCUPATION de logements vides en FANPE, blocage de laboratoires pharmaceutiques, réquisitions d'emplois, partages républicains de sans-papiers, scandales lors d'émissions télévisées. Depuis quelques années, l'actualité a souvent épousé le rythme de ces actions d'apparence disparate. Mais entre elles, ces opérations « coup de poing » tracent pourtant le profil d'associations qui se respectent. Elles sont nées à peu près en même temps, à l'orée des années 90. Elles se situent résolument à l'écart des grandes machines de l'humainitaire. Elles éprouvent la même défiance envers les politiques qu'elles les identifient sur des faits précis le stade pour Act-Up, la crise du logement pour Droits au logement (DAL), la pénurie d'emplois pour l'ensemble contre le chômage (ACI), les droits fondamentaux des exclus pour Droits devenus 1.

Leur principal point commun tient dans cet art de créer l'événement pour alerter les consciences. « Elles ne font pas appel à des professionnels de la communication, dit Jean-Claude Bardou, directeur du développement d'Amnesty international. Mais côté ne les ne préche pas d'avoir bien compris comment il faut s'y prendre aujourd'hui pour intervenir dans le social et être utile. Sans le concours des agences, elles ont su concevoir un savoir-faire spécifique pour créer des images fortes. »

Act-Up a importé cette méthode des États-Unis, en 1987. François Horey, d'Act-Up Paris, confesse également son admiration pour les méthodes de l'organisation écologiste Greenpeace. « Leur cam-

page de logement de casiers vidés par les Français m'a émerveillé, dit-il. C'est un succès, mais très limité de nous : Greenpeace est une multinationale riche qui parle avec l'anglais que nous n'avons pas. » Avec un budget de 2,8 millions de francs, Act-Up peut toutefois mobiliser des moyens dont ne disposent pas les autres associations, forcées de composer avec des bouts de ficelle.

Jean-Baptiste Eyraud, fondateur, en 1990, du DAL, reconnaît avoir été « inspiré » par les actions alternatives du mouvement écologiste Robin des Bois. « Les méthodes de chacun sont très diverses pour repérer une injustice commune, estime toutefois Annie Fouze, membre de Droits devenus 1. C'est l'absence de acteurs qui peut expliquer cette diversité. Ils sont confrontés à des situations si dures qu'on ne les laugherait pas se constituer de distributeurs de tracts ou de partir en députation pour être reçus personnellement dans un ministère. »

La gravité des thèmes abordés bousille le choix d'actions qui dépassent le plus souvent les strictes limites de la légalité. Les associations ont appris à jouer de cette nouveauté pour tirer un double profit de la présence des journalistes : celui de la couverture médiatique que les assurent et celui de la protection qu'ils offrent face aux risques d'intervention des forces de l'ordre. « La loi explique Jean-Baptiste Eyraud, est de le service de l'opinion comme d'un levier pour forcer le gouvernement à considérer une affaire qu'il ne voulait pas regarder. »

Par leur communication en actes, les nouvelles associations ont ainsi contribué à faire émerger le thème de l'exclusion dans le débat public. « Aujourd'hui, l'exclusion au chômage est devenue un thème commun de discours des politiques, dit Christophe Aguiar, membre d'ACI. Mais on ne les voit jamais ces chômeurs. Nous essayons donc de faire en sorte que leur parole puisse s'exprimer au travers des occupations ou des marches comme celle du printemps 1994 ou celle, européenne, en préparation. »

Faire avancer les droits
L'impact sur l'opinion n'est rien s'il ne se traduit pas par une avancée du droit. Ainsi, de quel de la Gare à la rue du Dragon, chaque nuit des occupations du DAL a marqué un progrès dans la participation en faveur des sans-logis. « Traverser un bon article est aussi important que mener à bien une réquisition, estime Jean-Baptiste Eyraud. Parfois, la médiocratie qu'on appelle l'association peut servir à débloquer une situation sans avoir besoin de faire venir de cadavres. Il suffit qu'une députation législative se balade réticent que la prochaine fois elle revienne avec des journalistes à qui elle expose le fond du problème pour qu'il cède. »

Act-Up, confronté à l'urgence de la lutte contre une maladie mortelle, ne craint pas de bousiller le public par des actions loufoques. « Il n'est pas nécessaire d'être populaire pour être efficace, estime François Horey. Le point que nous pouvons inspirer peut permettre de faire avancer des dossiers. Elle achève de construire que rien ne nous fera reculer, même si cela conduit une part de blog. » L'association ne renie pas la petitesse de sa

controversé de son activité présidentielle, Christophe Maréchal, a eu tranché dans l'annuaire du SIDA 1996 en évitant à l'indiscrétion, les patronniers, à étranger attirés par le sid « Tout indiquant que la sidérite sert un échec. Il ne fallait pas redouter l'impact d'un évènement les bones des autres en y faisant entrer les questions posées sous silence. »

Le DAL, ACI, Droits devenus 1 qui visent des stratégies sociales long terme, ne peuvent en revanche se soumettre à la merci de l'impopularité pour accéder une visibilité médiatique. « Sur d'illusions tels que le chômage, nous n'avons pas d'autre solution que c'attachent la sympathie de l'opinion explique Christophe Aguiar. L'chômeurs n'ont pas d'outil à la que, ils ont du mal à se mobiliser en masse. Pendant les marches de 1994, nous nous sommes portés rendre compte que le nombre de personnes touchées par leur cause était largement supérieur à celui de manifestants. »

Une course dans le choix de cible, un mauvais calcul de risques ou simplement un mépris de l'événement peuvent se lire à l'illustrer ce capital. « Le jour avait l'occupation de la rue du Dragon, j'ai eu les pires à gâcher de ma vie, ne s'ouvrent ni le Pire. Il fallait prévoir le pire envisager l'état psychologique de familles si nous avions échoué parce que tout cela n'est pas que la communication. Il faut avoir tout de la responsabilité de personnes dont l'existence peut être bouleversée. »

ÉVÉNEMENT

OBJECTIF ÉLYSÉE



Jacques Chirac, Lionel Jospin et Édouard Balladur sont tour à tour intervenus lundi après-midi lors du forum « Vaincre l'exclusion » organisé par « La Croix », avec France-Inter. Les trois principaux candidats à l'Élysée — réunis pour la première fois et la seule depuis le début de la campagne électorale — ont exposé leur projet, puis répondu aux questions des associations, des experts et des journalistes

CHIRAC, JOSPIN, BALLADUR EN FORCE CONTRE L'EXCLUSION

Un grand débat ? Quel grand débat ? Dans une campagne présidentielle où domine l'art de l'esquive, où chacun à son tour, selon l'avantage que lui accordent les sondages, veille surtout à ne pas entamer son capital de voix probables par des déclarations intempestives, le colloque organisé par *La Croix* avec France-Inter, lundi après-midi, s'est voulu une éclaircie.

À défaut de débattre ensemble, les trois principaux candidats à l'élection présidentielle se sont prononcés tour à tour pour une loi d'orientation contre l'exclusion. Invités à s'exprimer, par Noël Copin et Ivan Leval, devant 800 personnes rassemblées à la Maison de Radio France, ils ont tous préconisé la mise en place d'un dispositif législatif à long terme visant à combattre la précarité. En reprenant largement les demandes des associations engagées dans la lutte contre la grande pauvreté, les candidats ont aussi reconnu la légitimité du droit au logement.

« À l'état de maintenir le lien social »

Ces engagements, assez proches au fond, nonnalent comme un écho au message que le président de la République avait adressé aux participants à ces travaux (lire en page 3). François Mitterrand avait tenu à rappeler qu'« au yeux, c'était d'abord à l'état (...) de maintenir le lien social ».

Mais au moins autant que les engagements pris — qui pourront toujours être rappelés à l'été des Français —, c'est la qualité de l'attention des candidats qui a frappé les participants à ces travaux, la plupart engagés dans la lutte contre l'exclusion.

Même si la dimension polémique, naturelle entre rivaux à l'élection présidentielle, n'était pas absente, l'ampleur du mal a plutôt conduit les candidats à tenir un discours responsable, sans cesse jaugé par des auditeurs qui connaissent le sujet et qui n'étaient guère prêts à s'en laisser conter.

Dans son introduction, Ilu-



Le public nombreux réuni à la Maison de la Radio. Les trois débatteurs se sont accordés, chacun à leur tour, à préconiser la mise en place d'un dispositif législatif à long terme pour combattre la précarité. (Photo Jean-Luc Lagarde)

gues Feltesse avait tenté de fixer un cadre général au débat. Le directeur général de l'Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Unipsa) a rappelé, au nom des 30 associations promotrices d'un pacte contre l'exclusion (nos éditions du 14 mars), le triple exigence concrétisant un engagement de l'ensemble de la société française : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; la pleine garantie des droits fondamentaux pour tout citoyen ; un meilleur partage des activités et des richesses.

Les associations ont été globalement entendues par des candidats à l'unisson pour placer la lutte contre l'exclusion au cœur des politiques à venir.

Pour Jacques Chirac, la lutte contre l'exclusion doit ainsi être « la grande querelle de la France, l'axe central d'une mo-

bilisation de tous — au-delà de solutions simplement réparatrices et des réformes en quelque sorte cosmétiques ». Lionel Jospin, quant à lui, jure, s'il est élu, de faire de la lutte pour l'action sociale « un grand dessein ». Et Édouard Balladur veillera à ce que « les mécanismes du creuset républicain se remettent en marche au bénéfice de tous », rappelant sa méthode : « Il ne suffit pas de se réclamer des grands principes de justice et de solidarité. Il faut se donner les moyens de les appliquer. »

La nécessité d'un recours à la loi

En tête des remèdes reconnus figure désormais, après ce débat, la mise en œuvre, rapide, d'une loi-cadre ou d'orientation de lutte contre la pauvreté. Une demande de recours à la loi pour éradiquer la grande misère marquée, depuis une dizaine

d'années, aux gouvernements successifs par Geneviève de Gaulle, présidente d'ATD QuartMonde.

Intervenant le premier, Jacques Chirac s'est engagé à proposer au Parlement une « loi d'orientation » qui, « dans tous les domaines de notre vie politique, économique, sociale et culturelle, scelle solennellement l'engagement de la nation — contre l'exclusion et fixe, sans avancer nécessairement d'engagements chiffrés, des intentions pour les années à venir ».

Ensuite, Lionel Jospin a appelé de ses vœux une même loi élaborée avec les associations, tandis qu'un « comité national » contre l'exclusion, placé auprès du premier ministre et représentant pouvoirs publics et « grandes forces sociales » du pays, serait chargé du suivi.

Enfin, Édouard Balladur a

proposé « une loi-cadre », une formule voisine de la loi d'orientation, contre l'exclusion, préparée pendant l'été avec les « milieux associatifs et les travailleurs sociaux », présentée au Parlement à l'automne et inscrite au budget des 1996. Cette « charte de la cohésion sociale » devrait comporter des engagements pluriannuels, datés et chiffrés, sur quatre grands thèmes (emploi, logement, santé, droit à l'emploi pour les jeunes).

Sur l'emploi, Lionel Jospin a renouvelé son ambition de mettre « l'économique au service de l'homme et non l'inverse ». Jacques Chirac s'est prononcé pour « un véritable plan Marshall » dans les quartiers en difficulté, « avec pour premier objectif l'emploi, car c'est lui qui leur redonnera leur place dans la ville ». Édouard Balladur a indiqué, notamment, que la dimension inser-

tion du RMI devrait se traduire dans les faits.

Sur le point ultra sensible du droit au logement, Jacques Chirac a souhaité une politique du logement totalement nouvelle et un « fonds garantisant le paiement des loyers en cas de chute des revenus ». Lionel Jospin, exprimant sa sympathie d'homme aux militaires du DAL (Droit au logement) acteurs de récentes réquisitions, a réaffirmé son objectif de ne plus laisser de SDF à la rue dans les deux ans. Édouard Balladur a plaidé lui aussi pour la construction de logements très sociaux, souhaitant que 100 000 soient construits dans les cinq ans. En tous points le débat a indiqué que, au-delà des mesures prises en urgence, le long terme s'annonçait comme l'horizon d'une France qui veut vaincre l'exclusion.

François BERENWÉIN et Robert MIGLIORINI

Les associations de solidarité critiquent

l'« insuffisance »

de l'avant-projet de loi sur l'exclusion

Soixante associations de solidarité ont réagi, mercredi 2 octobre au cours d'une conférence de presse commune, à l'avant-projet de loi de « cohésion sociale » rendu public par le gouvernement deux jours plus tôt. Leur réaction est caractérisée par la décep-

tion à l'égard d'un canevas jugé nettement insuffisant. La commission des affaires sociales du Conseil économique et social (CES), a tenu, mercredi matin, ses travaux de travail sur ce texte. Elle a rendu son avis au début du mois.

D'une même voix, elles dénoncent la « faiblesse d'ambition et de moyens » du texte gouvernemental.

À PEINE CONNU, l'avant-projet de loi de « cohésion sociale » a eu un premier effet inédit, mercredi 2 octobre. De bon matin, soixante associations de solidarité se sont exprimées d'une seule voix sur ce texte rendu public lundi (*Le Monde* du 1^{er} octobre). Etant donné la concurrence et la diversité des champs d'action qui les séparent, la performance n'est pas mince.

Le texte final, achevé tard dans la nuit de mardi à mercredi, parvient à synthétiser les tendances représentées par les deux grands réseaux qui regroupent les associations présentes. D'un côté, le réseau Alerte, composé de la totalité des membres de l'Union nationale interfédérale

des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopps), fédère des « poids lourds » généralistes tels que le Secours catholique, le Secours populaire ou la Croix-Rouge française. Ces associations n'ont, par nature, guère de penchant pour les critiques virulentes. D'autant moins que l'Uniopps est présidée par René Lenoit, également conseiller de Jacques Chirac, et que l'un de ses membres, AID-Quart-Monde, est dirigé par Geneviève de Gaule-Anthonioz, auteur d'un rapport sur l'exclusion auquel l'avant-projet se réfère explicitement. De l'autre côté, le Collectif contre la précarisation et les exclusions rassemble, autour de Droit au logement (DAL),

du Gisti ou d'Aldes, des associations aux domaines plus spécialisés, aux discours plus politiques et aux méthodes plus radicales.

DÉCEPTION GÉNÉRALE

« Chacun a fait un bon bout de chemin », constatait, mercredi matin, un responsable d'association. *« L'accord a été facilité par la déception générale qui a suscité le texte gouvernemental. »* Sur dix pages, le document commun parlait en effet de « avancées » d'un avant-projet qui « a le mérite de fixer des objectifs qui dépassent la répartition sociale et la gestion de la santé ». Le reste se partage entre une analyse très cri-

tique des moyens financiers consacrés à la loi et des chapitres dénonçant les « insuffisances, limites, contradictions » ou les « lacunes » de l'avant-projet.

Dans cette dernière partie, les associations pointent l'absence de toute mention de la lutte contre le chômage. « La répartition du travail et le partage de l'emploi sont pourtant une des réponses du jour d'hui incontournables », esiment-elles. Pour l'accès aux droits elles regrettent que le texte ne force pas les possibilités de recourir aux décisions administratives. Dans le domaine de la santé, « aucune mesure n'est envisagée par rapport au tiers-payant, à l'avance-

frais, au forfait hospitalier, aux cantines gratuites (...). L'alcoolisme, les toxicomanies, le sida et la santé des détenus ne sont pas abordés ».

« Au chapitre logement, les associations déplorent l'absence de la taxe d'habitation et le fait que les procédures de réquisition ne concernent pas les logements vacants propriétés de personnes physiques possédant beaucoup d'appartements dans une même commune ». Enfin, après avoir signalé le fait que la culture et l'éducation sont « totalement absentes » de l'avant-projet, les associations remarquent que le droit des étrangers n'est évoqué dans aucun passage du texte gouvernemental.

Parmi les déficiences, elles pointent aussi les contrats d'initiative locale (CIL) qui font courir le risque de « voir se constituer progressivement une sous-fonction publique, formée d'agents peu qualifiés et rémunérés au-dessous du SMIC mensuel ». Les mesures de prévention de l'expulsion sont jugées « très insuffisantes ». La mesure imposant aux sans-logis de voter sur leur lieu de naissance est qualifiée d'« inadaptée à leur situation ». Sur le plan budgétaire, « les financements nécessaires sont, selon les associations, rarement chiffrés et jamais garantis. Au contraire, l'Etat limite certains de ces engagements ». Ces constats conduisent les soixante signataires du document à dénoncer « une grande faiblesse d'ambition et de moyens ». Les associations demandent que « des progrès déterminants » soient faits pour que le texte piloté par Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli atteigne son objectif de « cohésion sociale ».

Le vote du projet de loi contre les exclusions met en évidence les divisions de l'opposition

Le PCF réclame un texte contre les licenciements économiques

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 20 mai, en première lecture, le projet de loi d'orientation de lutte contre les exclusions, par

301 voix contre 121. La majorité a voté pour à l'unanimité, le RPR a massivement voté contre ; trois députés de l'UDF ont voté pour, malgré les

consignes d'abstention. Sur les mille amendements examinés en séance, 265 ont été adoptés dont 70 environ émanaient de l'opposition.

VOTER CONTRE, c'est voter « contre les pauvres », s'abstenir, c'est « se désintéresser » de la question. L'ultime leçon d'Alfred Recours (PS, Eure) aux députés de l'opposition, quelques instants avant le vote, mercredi 20 mai, du projet de loi d'orientation de lutte contre les exclusions n'a pas suffi. Les députés de droite ont suivi massivement les consignes de vote du RPR, « contre », et de l'UDF, « abstention ». Le texte a été adopté par 301 voix, issues des groupes PS, PCF et RCV (Radical, Citoyen et Vert), plus trois voix de l'UDF, contre 121 (RPR et UDF). « C'est extrêmement dommage », a regretté Martine Aubry. « Cette loi est d'abord l'aboutissement d'un travail formidable qui a été fait par les associations (...). On ne fait pas de la politique politicienne quand il s'agit de lutter contre l'exclusion », a ajouté le ministre de l'emploi et de la solidarité.

La première occasion donnée à l'opposition de s'unir a donc échoué. A l'issue de la réunion du RPR et de l'UDF, mardi 19 mai, en vue de créer un groupe parlementaire commun, Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) avait indi-

qué que, s'il n'y a « aucune opposition de fond » entre le RPR et l'UDF sur le dossier de l'exclusion, deux positions coexistent dans les deux camps : les « abstentionnistes » et les « contre ». Que chacun vote donc en son âme et conscience ! La tonalité des explications de vote des deux principaux orateurs de l'opposition était d'ailleurs différente. Selon M. Devedjian, la lutte contre l'exclusion « ne justifie pas la bataille engagée contre la propriété privée », et la plupart des autres mesures sont « insuffisantes ». Certes, le texte a bénéficié de quelques « améliorations », a reconnu M. Devedjian, faisant allusion aux quelque soixante-dix amendements de l'opposition adoptés en séance, mais le porte-parole du RPR a critiqué un texte déposé « en catastrophe », à la suite du mouvement des chômeurs, qui « ne dit pas la vérité » sur les financements, qui met le « garrot au cou » des associations intermédiaires... Et d'interpeller la majorité : « Que ceux de gauche qui, aujourd'hui, nous demandent de voter leur projet nous disent s'ils auraient voté le nôtre, en avril 1997. »

Moins critique, Denis Jacquat (UDF, Moselle) a jugé que le texte, en remplaçant la personne en difficulté « au centre de l'action publique », au lieu de la « subordonner à l'institution », allait dans le bon sens. Mais il reste encore, « à court terme, des progrès à effectuer », a-t-il ajouté. En particulier, M. Jacquat a souligné la nécessité d'activer les dépenses passives : c'était une allusion nostalgique aux contrats d'initiative locale, prévus dans le projet de loi de cohésion sociale de l'ancien gouvernement, qui devaient transformer plusieurs minima sociaux en revenus d'activité. Par ailleurs, le « recentrage » des contrats emploi-solidarité et le « faible nombre » de jeunes ayant accès au programme « trajet d'accès à l'emploi » risquent, selon lui, d'en « laisser certains au bord de la route ».

PAS DE CHÈQUE EN BLANC

En votant pour le texte à l'unanimité, la majorité a une nouvelle fois affiché son unité, quelques instants après l'ovation faite au premier ministre, à trois reprises, pendant les questions d'actualité. Pour autant, les députés de la gauche « plurielle » n'entendent pas donner un chèque en blanc au gouvernement. Janine Jambu (PCF, Hauts-de-Seine) a invité le gouvernement à publier rapidement le décret permettant le cumul d'un contrat emploi-solidarité et d'une activité salariée, prévu par la loi sur les emplois-jeunes. La députée a aussi rappelé l'« urgence » d'un projet de loi sur les licenciements économiques : l'amendement du groupe communiste, adopté en première lecture, qui permet à l'administration de vérifier l'appartenance d'un pluri-social ainsi que le bon usage des « crédits publics d'accompagnement » n'est qu'un « premier pas ». De son côté, Jean-Michel Marchand (RCV, Maine-et-Loire) a sa-

lué l'adoption de plusieurs amendements des députés Verts comme l'aide financière publique aux salariés repreneurs de leur entreprise, tout en émettant des réserves sur le volet logement, qui concerne « un peu trop la ville ». La

M. Séguin reste sourd à l'appel de Geneviève de Gaulle-Anthonioz

La veille du vote de la loi sur l'exclusion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, présidente d'ATD Quart Monde, s'était indignée du refus du RPR de voter le « texte fondateur ». Dans un entretien publié par *Le Figaro* du mardi 19 mai, elle soutenait que cette loi « est une grande cause, l'occasion de transcender les dissensions ». « Que des hommes politiques qui se réclament du gaullisme réagissent ainsi me fait particulièrement mal au cœur », expliquait la présidente d'ATD Quart Monde.

Dans son édition du 20 mai, *Le Figaro* a publié le courrier adressé par Philippe Séguin à M^{me} de Gaulle-Anthonioz, dans lequel le président du RPR a justifié cette position par l'« absence de moyens prévus » par le gouvernement, « la place prédominante donnée à la puissance publique » et le refus de la majorité d'intégrer les amendements « significatifs » de l'opposition. Pour M. Séguin, ce texte n'est pas « à la hauteur des enjeux ».

deuxième lecture du texte, par l'Assemblée, aura lieu lors de la session extraordinaire, au début du mois de juillet, après un passage au Sénat du 9 au 16 juin.

Clarisse Fabre

301 voix pour, 121 contre et 102 abstentions

Le projet de loi d'orientation relatif à la lutte contre les exclusions présenté par Martine Aubry a été adopté par 301 voix contre 121, sur les 575 députés siégeant actuellement ; 102 députés se sont abstenus et 53 n'ont pas participé au vote.

● **Ont voté pour** : 232 députés socialistes, 33 députés communistes, ainsi que la totalité des 31 députés du groupe Radical Citoyen et Vert et 3 députés UDF (Yves Bur, Hubert Grimault et Jean-Pierre Solaison).

● **Ont voté contre** : 118 députés RPR, 2 députés UDF (Christine

Boutin et Claude Goasguen), 1 député non inscrit (Philippe de Villiers).

● **Se sont abstenus** : 8 députés RPR (Jean-Yves Besselat, Franck Borotra, Gilles Carrez, Michel Hunault, Patrice Martin-Lalande, Michel Péricard, Etienne Pinte et Bernard Pons), 1 député non inscrit (Dominique Caillaud) et 93 députés UDF.

● **N'ont pas participé au vote** : 19 députés PS, 14 députés RPR, 13 députés UDF, 3 députés PCF et un député non inscrit. Le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, n'a pas participé au vote.

AU LENDEMAIN de la publication, mercredi 25 février, du rapport de Marie-Thérèse Joly-Lambert, qui en avait été chargée par Lionel Jospin, le premier ministre a annoncé, jeudi, sur France 2, la mise en application de certaines dispositions prévues dans ce document. Le chef du gouvernement a rappelé que, le 21 janvier, il avait pris « cinq engagements » ; mercredi, il en a dressé le bilan.

Le premier ministre a annoncé une seconde revalorisation de 6 % « avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998 ». Cette hausse de 6 %, qui représente un « rattrapage intégral », concerne un coût de plus de 1 milliard de francs. L'allocation d'insertion (AI) - 15 000 personnes concernées, selon M. Jospin -, qui avait « 29 de retard », va être rattrapée par un rattrapage intégral.

« Face télévisé avec Jacques Chirac, entre les deux tours du scrutin, M. Jospin avait déclaré : « J'ai proposé également que les hommes et les femmes, souvent les hommes, qui ont travaillé dès 15 ans, qui ont déjà cotisé plus de 40 années, puissent partir à tous pleins bras, qu'ils soient chômeurs ou en situation de FNEI (Fonds national pour l'emploi), avant l'âge de la retraite à 60 ans ».

« PAS DE SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE » S'agissant des moins de 25 ans au chômage, le premier ministre rejette l'idée d'un RMI-jeunes. « Pour les jeunes, ce que nous devons trouver, c'est l'emploi », a expliqué M. Jospin, « et ce n'est pas un revenu d'assistance au début de leur vie... »

« Le rattrapage de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) » Cette allocation est perçue par 500 000 personnes qui sont en fin de droits et ne sont plus indemnisées par le système paritaire d'assurance chômage. M. Jospin avait annoncé, en janvier, que le rattrapage pour cette allocation serait fait intégralement. Une première revalorisation a été opérée, le 1^{er} janvier et

« En novembre 1995, le Parti socialiste avait adopté un rapport sur « l'avenir de la protection sociale » dans lequel il ouvrait la « possibilité d'un départ anticipé à taux plein pour quarante ans de cotisation ». Cette revendication - qui est avancée notamment par FO - était infirmée un engagement du candidat Jospin lors de la campagne présidentielle de 1995. Lors de son face-

La droite approuve, le PC hésite

LES MESURES annoncées par Lionel Jospin sont jugées « méritées » par les collectifs de chômeurs, tandis que la majorité parlementaire les partage.

Nicole Borez, députée PCF de Paris-les Bains, a jugé « méritées » et « nécessaires » les mesures annoncées par le chef du gouvernement.

« Mais que Lionel Jospin n'a pas répondu aux revendications du mouvement des chômeurs... » Le diagnostic est bien posé, le « verdict », déçu, a rétorqué le MFCP.

« Le projet de loi contre les chômeurs », a déclaré M. Jospin, « est une mesure d'urgence... »

Libération, 11 décembre 1998

LES NOUVELLES MÉTIÈRES SUR LES DROITS DE L'HOMME. CINQUANTAIRE. En France EXCLUSION, LÀ OÙ LE BÂT BLESSE. 5,5 millions de personnes en situation de pauvreté, selon l'Insee; 202 000 sans domicile, 300 000 en situation de dépourvue d'assurance maladie. Les associations ont œuvré contre l'exclusion comme une forme de violation des droits de l'homme.

LES NOUVELLES MÉTIÈRES SUR LES DROITS DE L'HOMME

CINQUANTAIRE 601/62425

En France EXCLUSION, LÀ OÙ LE BÂT BLESSE

5,5 millions de personnes en situation de pauvreté, selon l'Insee; 202 000 sans domicile, 300 000 en situation de dépourvue d'assurance maladie. Les associations ont œuvré contre l'exclusion comme une forme de violation des droits de l'homme.

«La misère est une violation des droits de l'homme»

Pour Paul Bouchet, président d'ATD-Quart monde, ces droits sont « indivisibles ».

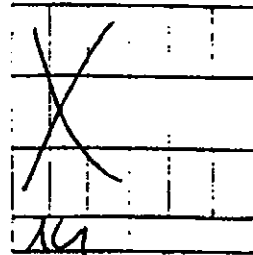


Au centre: Christophe, 10 ans.



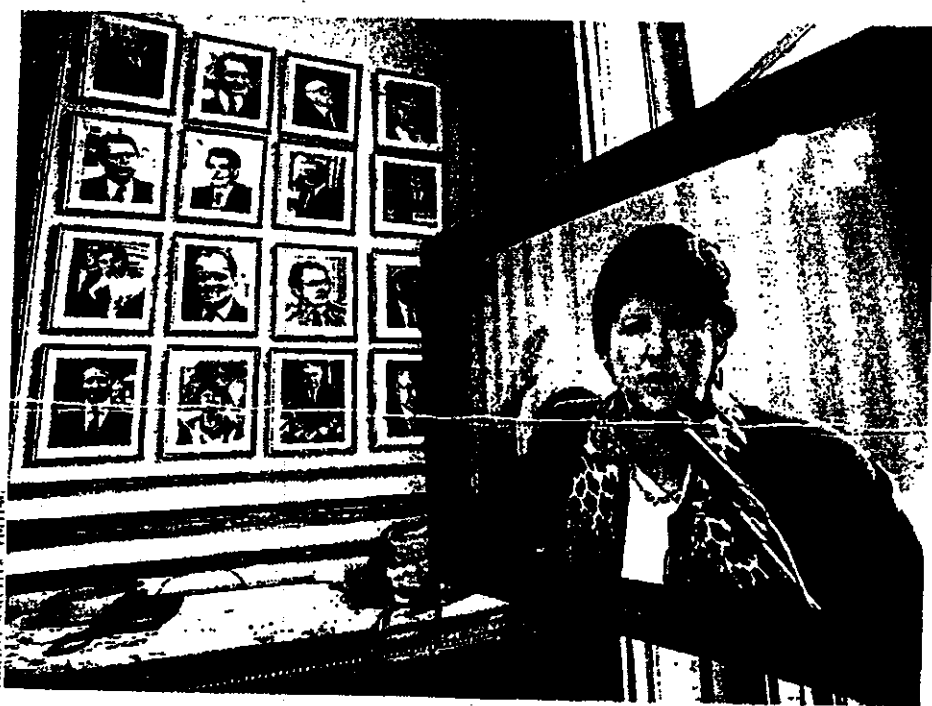
Portrait de Christophe, 10 ans, habitant dans un foyer de la commune de... (text partially obscured)

Jeudi 5 mars 1998



38 milliards pour l'exclusion, et la bénédiction de Chirac

Martine Aubry a présenté hier son programme triennal.



◀ Martine Aubry, hier, sur un circuit interne de télévision de son ministère.

Six ministres pour sept millions d'exclus. Martine Aubry a présenté, hier en Conseil des ministres, son «programme triennal de lutte contre l'exclusion». A la sortie, flanquée de Marylise Lebranchu (PME), Bernard Kouchner (Santé), Marie-George Buffet (Jeunesse et Sports), Louis Besson (Logement) et Ségolène Royal (Enseignement scolaire), la ministre de l'Emploi et de la Solidarité l'a décliné devant la presse. Elle s'est dite convaincue que le retour de la croissance permettra de créer cette année «non pas 200 000 ou 300 000 emplois comme prévu, mais beaucoup plus». Malgré cela, «nous savons pertinemment qu'un grand nombre de nos concitoyens resteront sur le bord de la route». D'où ce programme «sans précédent», a-t-elle insisté, «par les acteurs qu'il mobilise et l'ampleur des moyens dégagés», environ 38 milliards sur trois ans, dont 8 pour des mesures déjà programmées (*Libération* du 4 mars). Le gouvernement espère encore grappiller 13 milliards, en provenance notamment du Fonds social européen. Pour arriver à ce résultat, Martine Aubry a dû batailler ferme contre son collègue des Finances, Dominique Strauss-Kahn, qui jugeait trop coûteux le volet emploi et qui s'est opposé à la couverture maladie universelle (CMU). Le dispositif présenté s'attaque aux problèmes majeurs de l'emploi et de l'accès aux soins, mais aussi au logement, au surendettement, à l'éducation, à la culture et aux loisirs. Mesure toute symbolique, les

Une taxe pour les logements vides

Même les petits propriétaires sont concernés par la mesure.

La taxation des habitations vacantes est l'une des mesures les plus emblématiques du volet logement du projet de loi de lutte contre l'exclusion (*Libération* du 17 février). Cette taxe va toucher tout le monde y compris les petits propriétaires qui ne possèdent souvent qu'un ou deux logements. Les banques, les compagnies et les sociétés foncières, propriétaires de patrimoines immobiliers importants —notamment dans les grandes métropoles— ne seront donc pas les seules à être frappées. Le nouveau texte va entrer en application à partir du 1^{er} janvier 1999. Seront taxés tous les appartements libres depuis au moins deux ans et situés dans les communes où l'on constate un déséquilibre entre l'offre et la demande locative. «Cela concernera essentiellement les communes d'Ile-de-France», précisait hier un conseiller

du secrétaire d'Etat au Logement, Louis Besson. La taxation des logements vacants était réclamée depuis plusieurs années par les associations de défense des mal logés comme le DAL (Droit au logement), le Comité des sans-logis ou des députés PS. Le produit de la taxe ira à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat qui subventionne les travaux de réhabilitation de logements destinés à la location. Mais la mesure annoncée hier fait déjà des vagues. Philippe Rousselet, délégué général du CSAB (Conseil supérieur de l'administration de biens) vilipende cette taxe qui «contribue à décourager l'investissement dans l'immobilier en France». L'Unpi (Union nationale de la propriété immobilière) qui représente les petits propriétaires ne cache pas non plus son hostilité ●

TONINO SERAFINI

REACTIONS

Les contents

Chez les Verts, Noël Mamère montre une satisfaction modérée. « Avant, c'était du bricolage ; aujourd'hui, il y a une vraie volonté politique d'apporter des réponses. » Mais, ajoute-t-il « 50 milliards sur trois ans, c'est encore un peu court. Il faut que la gauche plurielle soit particulièrement attentive et vigilante ».

Alain Bocquet, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a jugé « tout à fait positif » le programme de Martine Aubry, mais il réclame en même temps des mesures économiques pour « bloquer la machine à exclure ».

Les mitigés

La CFDT se réjouit de la mise en œuvre annoncée de l'assurance maladie universelle pour laquelle elle a milité mais regrette « que l'empilement de ces mesures ne renforce pas au final la dynamique globale ».

Pour l'association de chômeurs ACI, le programme gouvernemental comporte « des avancées mais beaucoup de manques ». « On est très loin des 1 500 F demandés et nous n'avons rien obtenu sur le RMI. »

L'association APEIS a également estimé que le programme « ne suffisait pas » et qu'il fallait « une loi qui interdise de licencier ».

Jacques Barrot, le prédécesseur (UDF) de Martine Aubry au ministère de l'Emploi, a reconnu sa patte dans le texte. « Tant mieux si un certain nombre de bonnes idées font leur chemin », a-t-il prudemment commenté. « Le précédent programme avait manifestement la même envergure », a-t-il déclaré.

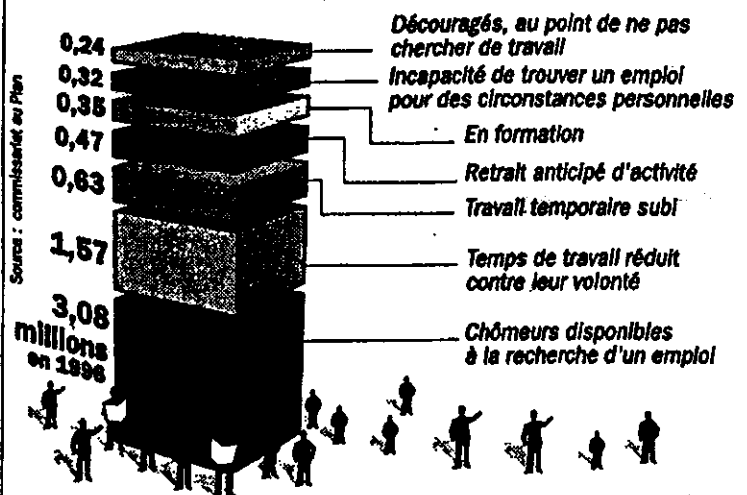
Les mécontents

Jean-Marie Le Pen a estimé que le programme « ne résoudra aucun des problèmes ». « On devra s'occuper des causes et non des conséquences, a lancé le leader du FN ».

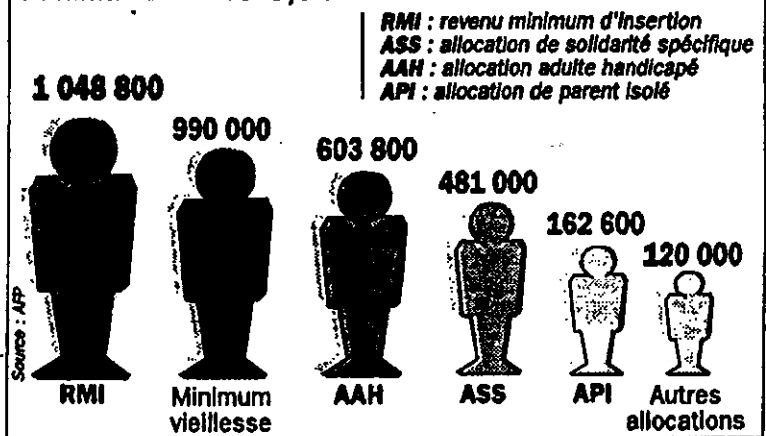
Patrick Devedjian, député RPR, a regretté qu'« avec l'exclusion, qui est un vrai drame national, le gouvernement essaie de faire de la petite politique politicienne ». « On constate que c'est presque, mesure pour mesure, toutes celles qui étaient contenues dans le projet de loi sur l'exclusion du gouvernement Juppé. »

Les chiffres de l'exclusion

Précarité pour 6,7 millions de personnes



Minima sociaux : 3,3 millions d'allocataires



La CGT souligne « l'écart considérable entre les ambitions affichées et les mesures prévues » et appelle à manifester le 7 mars aux côtés des comités de chômeurs CGT et des associations de chômeurs.

Les professionnels de l'immobilier critiquent vivement la taxation des logements vacants, estimant que cette mesure va « effrayer les investisseurs et les petits propriétaires ».

Bernard Rodenstein, président de l'Entraide protestante de France
« Grande loi aura l'effet d'un écran de fumée »

Président de l'Entraide protestante, fédération de 150 associations sanitaires et sociales, vous avez été l'un des très rares membres du réseau Alerie à prendre position, dès 1995, contre une grande loi de lutte contre les exclusions. Pourquoi ?

« Il nous a semblé, dès le début, qu'une grande loi aurait l'effet d'un écran de fumée. On jetait cette idée en pâture au grand public comme pour dire : « Nous sommes sensibles aux problèmes de l'exclusion, nous allons voter un texte et comme ça tout sera réglé. » Nous sommes convaincus que, sans à changer radicalement d'orientation sur les choix économiques et financiers, une loi n'apportera pas les réponses attendues. Les tergiversations, les reculs, depuis les promesses faites pendant la campagne présidentielle de 1995 (tant par Jacques Chirac que par Lionel Jospin), ont depuis bien imputé le fond du problème. »

Quid est-il ?

« La lutte contre les exclusions ne relève pas d'un dispositif législatif, mais d'une volonté politique. On ne peut pas laisser l'économie s'imposer au social, mieux distri-

buer les richesses alors que dans le monde environ trois cents milliards possèdent autant que 2,6 milliards d'hommes ; briser les logiques qui conduisent à la constitution d'un sous-prolétariat. Comment expliquer alors l'unité des associations en faveur d'une loi d'orientation ?

« Pendant longtemps, ATD Quart Monde a été la seule association à réclamer cette loi. C'était la grande affaire du Père Joseph Wroblewski, brave homme entre tous, puis de tout le mouvement qui a fait un lobbying intense auprès des différents gouvernements. A partir de la campagne présidentielle de 1995, les autres associations se sont ralliées à la loi, quitte à devenir, d'une certaine manière, les otages de la préparation du texte. »

« Les grandes associations trouvent des avantages immédiats à retirer d'une loi, mais d'une façon très catégorielle, très sectorielle. Sur certains points, elles sont pas tort. Il est évident que des réformes s'imposent par exemple dans le domaine du logement ou de l'accès aux soins. Il ne s'agit pas d'avoir du mépris pour ce type de mesures. Mais la plupart d'entre elles pouvaient être

prises très vite, par des décrets ou des circulaires, voire par des lois très précises. Nous n'avions pas besoin, nous associations, d'offrir aux politiques l'occasion de se débarrasser du problème avec une loi aussi large, et aussi longue à préparer. »

Partagez-vous l'opinion des partisans d'une loi d'orientation qui espèrent qu'elle permettra de mieux asseoir les principes qui doivent conduire à la disparition de l'exclusion ?

« Ces grands principes sont déjà inscrits dans des textes. On les retrouve dans la Déclaration des droits de l'homme, en préambule à la Constitution, dans d'autres Lois fondamentales. Si l'on reprend le texte de 1988 sur le RMI, par exemple, il y est clairement indiqué que la lutte contre l'exclusion est une priorité nationale. La répétition à l'entraide de ces principes n'a, pour nous, pas lieu d'être. Si la lutte contre l'exclusion n'était qu'une affaire de grands principes, ce serait déjà gagné. Mais nos sociétés n'ont pas fabriqué la mise à l'écart d'une grande partie de la population ; les grands principes énoncés dans nos lois n'ont aucune force par rapport à cette réalité-là. »

Êtes-vous plus convaincu par ceux qui estiment que le travail législatif peut engendrer un effet d'entraînement et un débat national très bénéfiques ?

« Pas davantage, sauf à avoir la prétention de convertir l'ensemble de la population à la nécessité d'une inversion des priorités économiques et financières. C'est ce côté factice des grandes mises en scène qui nous déplaît fondamentalement dans cette affaire. Si les pouvoirs publics veulent que, chaque être humain ait accès aux droits fondamentaux, cela se traduira dans les lois de finances. Arrêtons plutôt d'insulter les pauvres et les exclus en faisant de grandes déclarations publiques qui ne sont pas suivies d'effets. »

Tout le monde a conscience depuis longtemps des ravages de l'exclusion. Ce débat a lieu tous les jours, dans les cafés, dans les entreprises. Nous ne pensons pas qu'il soit utile de réactualiser au Parlement des propos qui sont déjà dans la bouche de ceux qui ne donnent pas au pays les moyens de vivre autrement. »

Propos recueillis par Jérôme Fenoglio

Le « mieux que rien » des associations

Une « avancée » pour l'insertion

ATD-Quart Monde mais aussi le Secours catholique, Emmaüs ou encore Médecins du monde ne cachent pas leur satisfaction de voir adopté le projet de loi contre l'exclusion. « Depuis longtemps, nous étions demandeurs d'une loi globale. Maintenant, elle va exister. C'est une avancée importante », indiquait hier un porte-parole de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), qui regroupe la plupart des associations qui agissent dans le domaine de l'insertion ou de l'aide aux personnes en difficulté. Des mesures comme le dispositif Trace (trajectoire d'accès à l'emploi), pour aider les moins de 26 ans à accéder au monde de l'entreprise par une alternance de stages, de pé-

riodes de formation et de travail, sont qualifiées d'« avancées appréciables ». Au total, ces associations se reconnaissent dans le projet, dont certains articles sont directement inspirés d'expériences menées sur le terrain par le tissu associatif. C'est pourquoi, dès lundi, l'Uniopss et ses membres les plus emblématiques (ATD, Armée du Salut, Entraide protestante...)

« Sur les milieux sociaux, le RMI et les jeunes, ça ne va pas », Claire Villiers (ACI)

ont rendu publique une lettre adressée aux présidents des groupes parlementaires et aux chefs des partis politiques, pour les inviter à voter la loi. « Nous ne comprenons pas, et une large partie de l'opinion non plus, que les difficultés et la souffrance de tant de familles, d'enfants, de jeunes et d'adultes, victimes de la misère et de l'exclusion, ne rassemblent pas nos élus pour engager, à travers eux, tout le pays. » Un appel que n'a pas entendu la droite. « Sur les mi-

Chômeurs et sans-logis déçus

« Nous ne sommes pas contre la loi, comme la version politique du RPR et l'UDF, mais ce texte ne correspond pas à la situation », assure une animatrice d'ACI, Claire Villiers. Entre les professionnels de l'exclusion, qui applaudissent, et le nief de la droite, les associations de chômeurs et de sans-logis essayent d'ouvrir une troisième voie. Oui au vote pour le principe, non sur le fond pour la pratique. Les réserves émises sont nombreuses, mais impossible de repousser un texte consacré aux exclus. « Un projet comme ça, ça se vote avec des pincettes », résume François Breteau, porte-parole de Droit au logement.

Le volet emploi du projet, en particulier, nourrit la rancœur des associations ACI, MNCP, Apeis, présentes dans la rue durant le mouvement des chômeurs de cet hiver. « Sur les mi-

lieux sociaux, le RMI et les jeunes, ça ne va pas », tranche Claire Villiers. « Les gens ne veulent pas un ticket pour aller au cinéma mais un revenu pour vivre ! » ajoute-t-elle, tout en pointant le fait que la « loi ne fait rien contre le temps partiel contraint », source de précarisation. Jean Dessard, délégué national du MNCP, partage ces critiques. « C'est très insupportable pour les jeunes. On ne comprend pas qu'il y ait une différence entre la majorité civique et la majorité sociale », dit-il en réponse au refus du gouvernement d'abaisser l'âge des bénéficiaires du RMI. « Il faut améliorer le texte », renchérit Marie Ivorra, d'Apeis. Et tous « regrettent » le rejet de l'amendement Le Garrec qui proposait d'ouvrir les portes de l'Unedic aux associations. Droit au logement note, pour sa part, des « avancées » obtenues pendant les débats, mais aussi quelques « régressions », sur les critères d'accès aux HLM, en particulier. »

Le Figaro
19.5.98

La loi d'orientation contre les exclusions

Geneviève de Gaulle-Anthonioz : « Gaullistes, prenez garde »

La présidente d'ATD-Quart Monde s'indigne que le groupe RPR, présidé par Jean-Louis Debré, ait apparemment décidé de voter, demain, contre le texte.

La loi d'orientation contre les exclusions devant être votée demain en première lecture à l'Assemblée nationale, la notion est à son comble parmi les associations qui volent enfin l'espace se réduire de la coupe aux lèvres. Après la précédente tentative législative qui s'était soldée par une immense frustration en raison du changement de gouvernement, la quarantaine d'associations réunies dans le Comité Alerce joue aujourd'hui son va-tout.

Il a donc envoyé le 13 mai aux présidents des groupes parlementaires et aux présidents des partis politiques une lettre d'exhortation à voter massivement le texte destiné à « favoriser dans notre pays une véritable politique globale et dans la durée contre la pauvreté et l'exclusion ».

La missive, « geste symbolique » qui résume l'adhésion nuancée mais réelle des acteurs de terrain au projet de loi, sonne comme un avertissement : « Nous ne comprendrions pas, et une large partie de l'opinion non plus, que les difficultés et la souffrance de tant de familles, d'enfants, de jeunes et d'adultes victimes de la misère et de l'exclusion ne rassemblent pas nos élus pour engager à travers eux tout le ».

Onie des dates, l'envoi a croisé une autre lettre, celle, datée du 11 mai, du président du groupe RPR à l'Assemblée, Jean-Louis Debré. Laquelle se termine ainsi : « Mais nous ne pouvons pas approuver l'ensemble de ce projet de loi parce qu'il n'est pas suffisamment financé et qu'il développe à l'excès l'assistanat ».

La présidente d'ATD-Quart Monde, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, a réagi par une colère froide exprimée hier lors d'une conférence de presse. Qualifiant le « jeu de gamins » les « bisbilites » entre partis, l'ancienne déportée a imputé les politiques de transcender leurs querelles au nom d'une idée supérieure : « l'égalité des êtres humains ». Entretien.



Geneviève de Gaulle-Anthonioz demande aux politiques de transcender leurs querelles au nom d'une idée supérieure : « l'égalité des êtres humains ». (Photo Dehor/Le Figaro.)

LE FIGARO. - Pourquoi vous en prenez-vous au président du groupe RPR à l'Assemblée ?

Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ. - Les problèmes sont à regarder d'un peu plus haut. On n'a jamais rien résolu en créant de nouvelles querelles. Dans une démocratie, parfois, au-dessus des discussions, il convient de viser le bien de tous. Dans l'ancienne Assemblée, lors du premier projet Juppé, les députés socialistes ont beaucoup bloqué, au début. Ce n'est pas une raison pour que l'actuelle opposition en fasse autant. Sinon, ce sont à l'infini des disputes d'enfants. Si l'on veut redonner un peu de prestige à la démocratie - et il est dangereux de croire qu'elle ne sert à rien - cette loi est une grande cause,

l'occasion de transcender les dissensions. La dégringolade de l'exclusion ne peut continuer, un déséquilibre se crée. Cyniquement, on peut employer les arguments d'un égoïsme bien compris, car le pays finit par tirer sur lui-même.

- Votre rappel à l'ordre peut-il être compris comme un ultimatum, un cas de conscience pour l'opposition ?

- Je n'ai pas jusqu'à dire : « Si vous ne votez pas la loi, vous n'êtes plus démocrates », mais : « Prenez garde de ne pas faire en sorte que, à cause de vous, la démocratie ne progresse pas ». Que des hommes politiques qui se réclament du gaullisme réagissent ainsi me fait particulièrement mal au cœur. Je veux leur dire : « Quel dommage pour vous de ne pas voter cette loi ». Car de toute façon,

elle va passer. C'est un texte fondateur, qui arrive juste au moment du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais s'il ne passe que grâce à une partie des parlementaires, il risque d'être balayé au prochain changement de majorité.

J'ai quelques références pour mettre en garde : j'ai combattu le nazisme, qui niait l'existence de certaines personnes. Il y a une certaine analogie avec le problème de l'exclusion, qui ne reconnaît pas à certains le droit d'exister. J'ai appris ce qu'étaient les Droits de l'homme dans un camp de concentration et, depuis 1958, en côtoyant les grands exclus avec le mouvement du père Joseph Wresinski (NDLR : ATD-Quart Monde).

- Adhères-vous totalement au texte qui va être voté ?

- Il a des côtés extrêmement valables, et aussi bien sûr des faiblesses. Mais tout compte fait, il va plus loin que la loi précédente, qui avait laissé en route le financement et qui oubliait l'éducation, la culture, la justice. Cette loi-ci, il y a un financement, n'en déplaît au président du groupe RPR. Les dispositions sur le logement, en particulier, me paraissent bonnes. J'ai été scandalisée d'entendre Jean-Louis Debré traiter par le mépris la « taxe d'habitation », pourtant soutenue par le président de la République. Cette mesure ne me paraît pas injuste pour les propriétaires, si on l'entoure de sages précautions. Jusqu'à présent, le droit de propriété passait au-dessus de tous les autres droits. Mais à égalité, il y a aussi les droits d'urgence, comme le droit de voler du pain pour celui qui meurt de faim.

De même, je ne comprends pas les critiques reprochant au texte de ne pas lutter contre l'assistanat : les mesures pour l'emploi des jeunes et contre le chômage de longue durée, celles concernant la prévention des expulsions, l'amélioration de l'accès aux soins, le meilleur suivi des dettes, sont justement destinées à interrompre ce cercle vicieux.

Propos recueillis par Véziane de VEZINS